



CERCLE DES SPORTS NAUTIQUES DE GUYANCOURT

Association Loi 1901 N° 8943 le 30 juin 1987 Préfecture de Versailles
Agrément Ministère Jeunesse & Sport n° 78 S 145
Déclaration DDJS d'établissement APS n° 07809ET0100
Association affiliée à la Fédération Française de Natation sous le n° 13 078 4269
SIRET : 343 452 454 000 22



Yvelines
Le Département



Yvelines
Le Département

CNDS
COMITE NATIONAL
DEPARTEMENTAL
DU SPORT



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SAISON 2024-2025 DU CSNG - 07/02/2026

Procès-Verbal

Objet	: Assemblée Générale Ordinaire
Lieu	: Salle Polyvalente Théodore Monod
Référence	: 2026-02

Membres du bureau participant :	Diffusions :
<ul style="list-style-type: none">• Marie-Agnès BOUCHARD• Florence BOUQUIN• Michel COURTEILLE• Jean-Luc DESLANDES• Vanessa DURAND• Josiane GUIHOT• Corinne JENVRIN• Carine LONGUEVILLE• Pascal MOREE• Elodie POBEL-CRAPPE• Fanny SIELLET <p><i>Excusés : Juliette SALOME, Olivier SIMON</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Les membres du bureau participant et excusés+:• Les coaches (Stéphane CALLANQUIN, Maxime VEILLARD, Yann POIRIER, Taoufik BOUABOUCHE, Amélie BRICOUT, Tom GELY, Matys POBEL, Alexia SIELLET, Mathieu DUYCK et Anouk GROS)• L'ensemble des membres adhérents du CSNG (via site web du CSNG et Comiti)

	Nom	Date	Visa
Rédacteur	Vanessa DURAND	22/02/2026	
Approbateur	Elodie POBEL-CRAPPE	25/02/2026	

ORDRE DU JOUR

1. RAPPORT MORAL ET LE RAPPORT D'ACTIVITES	3
2. RAPPORT FINANCIER	3
3. AUGMENTATION ADHESION 2026-2027	3
4. RAPPORT SPORTIF	3
5. QUESTIONS DIVERSES	3
6. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ELECTION DU NOUVEAU MEMBRE	4
6.1. Renouveaulement des membres du conseil d'administration sortants.....	4
6.2. Election du nouveau membre	4
7. COMMENTAIRES ET QUESTIONS/REPONSES DES ADHERENTS.....	4
8. ANNEXES.....	5
8.1. Election du Conseil d'Administration du CSNG.....	5
8.2. Présentation faite en séance.....	6
8.3. Règlement intérieur du CSNG	7

Mme Elodie Pobel-Crappe, présidente du CSNG, ouvre l'Assemblée Générale avec le mot d'accueil. Elle remercie l'ensemble de l'équipe, bénévoles et coachs, ainsi que les adhérents.

Mme Elodie Pobel-Crappe, présidente du CSNG, préside l'Assemblée Générale Ordinaire. Mme Vanessa Durand, secrétaire générale du CSNG, rédige le Procès-Verbal.

La présidente remercie la mairie de Guyancourt pour le prêt de salle. 43 membres adhérents, bénévoles, éducateurs ou représentés du CSNG étaient présents.

Le vote à mains levées est adopté à l'unanimité.

La présentation faite en séance est fournie en Annexe 2 du procès-verbal, le règlement intérieur du CSNG est présenté en Annexe 3.

1. RAPPORT MORAL ET LE RAPPORT D'ACTIVITES

→ A l'issue de la présentation du rapport moral et du rapport d'activités par la présidente, ces bilans sont approuvés à l'unanimité.

2. RAPPORT FINANCIER

→ A l'issue de la présentation du rapport financier par la trésorière adjointe, le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

A nouveau cette année, la présidente insiste fortement sur le besoin de sponsoring et de mécénat et remercie par avance les adhérent(e)s de revenir vers les membres du bureau en cas de propositions (contact secretaire.csng@orange.fr).

3. AUGMENTATION ADHESION 2026-2027

→ L'augmentation de la cotisation de 30€ pour les groupes compétition et de 10€ pour l'ensemble des autres groupes prévue en septembre 2026 pour la saison 2026-2027 est approuvée à l'unanimité.

4. RAPPORT SPORTIF

→ Le rapport sportif est approuvé à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

La présidente rappelle aux adhérent(e)s l'adhésion du CSNG au programme Club de Sport lancé par l'enseigne Carrefour > dès lors que vous faites vos courses dans les supermarchés Carrefour, des points sont crédités sur le compte du club.

1/ Est-ce qu'une solution est toujours en recherche pour remettre la Nat&Gym ?

Il est précisé que trouver un éducateur pour 45min ou 1h30 n'était pas chose facile.

6. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ELECTION DU NOUVEAU MEMBRE

6.1. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SORTANTS

Les membres démissionnaires sont :

- Mme Marie-Agnès BOUCHARD,
- Mme Elodie POBEL-CRAPPE,
- Mme Juliette SALOME

Mmes BOUCHARD et POBEL-CRAPPE ont souhaité renouveler leur mandat.

Mme SALOME a exprimé le souhait de ne pas se présenter à nouveau.

→ Le renouvellement des Mmes BOUCHARD et POBEL-CRAPPE est adopté à l'unanimité.

6.2. ELECTION DU NOUVEAU MEMBRE

Mme Cora-Lyne SOLER a exprimé le souhait de rejoindre le conseil d'administration du CSNG.

→ L'intégration de Mme SOLER est adoptée à l'unanimité.

Le Bureau du CSNG sera élu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration, le mercredi 18 février 2026. La composition est fournie en Annexe 1 de ce PV pour information.

7. COMMENTAIRES ET QUESTIONS/REPONSES DES ADHERENTS

1/ Qu'en est-il de la fermeture de piscine ?

La présidente précise que la fermeture de la piscine n'est, à l'heure actuelle, pas programmée. Un projet pour la piscine de Guyancourt est indiqué dans le mandat du Maire sortant : cela pourrait être de petits travaux, de travaux plus importants qui occasionneraient une fermeture provisoire de la piscine ou la construction d'une nouvelle piscine sur la commune (la fermeture de la piscine actuelle serait définitive).

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune prise de parole n'ayant été demandée, la présidente lève la séance à 17h30.

8. ANNEXES

8.1. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSNG

Le Conseil d'Administration s'est réuni en distanciel le 18 février afin d'élire les membres du Bureau – l'ensemble des membres étaient présents.


A la suite du tour de table, **les membres du Bureau du conseil d'administration sont reconduits dans leurs fonctions**, à savoir :

- Présidente : Elodie POBEL
- Vice-Présidente : Marie-Agnès BOUCHARD
- Trésorier : Jean-Luc DESLANDES
- Trésorière adjointe : Fanny SIELLET
- Secrétaire Générale : Vanessa DURAND

Aux côtés du Bureau, le conseil d'administration est composé des membres suivants :

- Pascal Morée : suivi administratif des salariés, en charge de la paie et référent pour le CSNG auprès de Profession Sport ;
- Corinne Jenvrin : support sur les aspects juridiques et RGPD, travail sur le sponsoring et le mécénat, commission Natation Course ;
- Carine Longueville : responsable de l'organisation des évènements auprès des bébés nageurs, lien entre l'équipe encadrante des bébés nageurs et le Conseil d'Administration ;
- Florence Bouquin : administrative du site Web du CSNG, commission Natation Course ;
- Cora-Lyne Soler : responsable des officiels du CSNG ;
- Olivier Simon : photographe, en soutien pour le sponsoring et le mécénat ;
- Josiane Guihot : mise à disposition en cas d'évènement sportif et festif ;
- Michel Courteille : consultant, membre honoraire, « père-noël » du CSNG ;

8.2. PRESENTATION FAITE EN SEANCE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SAISON 2024-2025

Samedi 7 Février 2026

1



ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'Activités 2024 – 2025
2. Rapport Financier 2024 – 2025
3. Rapport Sportif 2024 – 2025
4. Questions diverses
5. Elections des nouveaux membres du Comité
6. Remise des récompenses

2



1. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025

3

Rapport moral – Rapport d'activités

Quelques Chiffres sur la saison 2024-2025 :

- 12 Membres du Conseil d'Administration
- 972 adhérents licenciés
- 12 entraîneurs et assistants
- 17 Officiels actifs

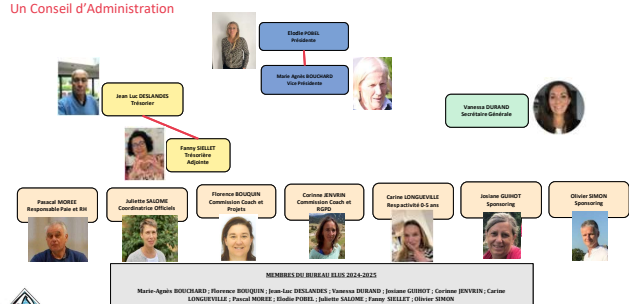



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 4


4

Rapport moral – Rapport d'activités

Un Conseil d'Administration



MEMBRES DU BUREAU 2024-2025
 Marie-Agnès BOUCHARD; Florence BOUQUIN; Jean-Luc DESLANDRE; Yamessa DUFRAND; Justine CITROU; Corinne JEVYRIN; Carole LONCIEVILLE; Pascal MORSE; Odalie PIERRE; Johette SALONNE; Penny STELLET; Olivier SIMON



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 5

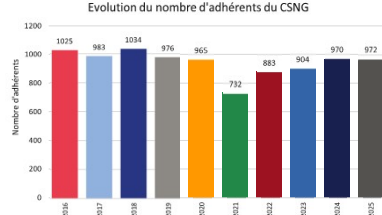
5

Rapport moral – Rapport d'activités


Adhésion

972 nageurs ont évolué dans les lignes d'eau du CSNG en activité annuelle.

Evolution du nombre d'adhérents du CSNG



Année	Nombre d'adhérents
2016	1025
2017	983
2018	1034
2019	976
2020	965
2021	732
2022	883
2023	904
2024	970
2025	972



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 6

6

Rapport moral – Rapport d'activités

Adhésion : Quelques données plus précises

Répartition par âge des Adhérents					
0 - 6 ans	7 - 10 ans	11 - 18 ans	18 - 30 ans	30 - 50 ans	Plus de 50 ans
142	356	186	27	135	126

Répartition des Adhésions Féminines

Répartition des Adhésions Masculines

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SANCN 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026

Rapport moral – Rapport d'activités

972 Adhérents = 972 licences

QUELQUES CHIFFRES PLUS EN DÉTAILS

Le CSNG participe à la liste officielle '100% licences IDF' dont le bilan 2024-2025 est le suivant :

Type de Licences	Nombre		Total	%
	Femme	Homme		
NATATION POUR TOUS - Natation	370	412	782	%
NATATION POUR TOUS - Nagez Forme Bien-être	72	10	82	%
NATATION COMPÉTITION - Natation	69	23	92	%
Autres	5	11	16	%
TOTAL	516	456	972	100%

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SANCN 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026

Rapport moral – Rapport d'activités

972 Licences

Liste officielle des clubs 100% Licences IDF

CD	NOM DU CLUB	ANCIENNETÉ	100% LICENCES IDF
CD 76	NAUTIC CLUB MANNESVILLE (1895)	130%	0%
	CN VERNEUIL VERNONVILLE (1909)	100%	0%
	AQUA VALLEE-DE-CHEVREUSE (1922)	104%	0%
	STIMONVILLE-VALLEEDOUVALE (1931)	100%	0%
	A.C. TRAPPES NATATION (1426)	100%	0%
	US CONFLANS STE ANTHONNE (190)	104%	0%
	AND ST GERMAIN EN LAIVE (1976)	100%	0%
	CN VERSAILLES (192)	100%	0%
	EN ANDREY (199)	100%	0%
	A.S. DU MORNAY ST DENIS (1980)	100%	0%
	ASSO NATATION DE SAINTROUVILLE (2003)	100%	0%
	EN PORSKY (148)	100%	0%
	CN GUYARDVILLE (1134)	100%	0%
	US MANSIONS LA PITTE (1978)	100%	0%
	AQUACLUB LE PECQ MARLY (1911)	100%	0%
	MATER PISCINE MAINTOIS (1991)	100%	0%
	CN PLAZAC (199)	100%	0%
	Total CD 76	97	0%

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SANCN 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026

Rapport moral – Rapport d'activités

Les activités natation de loisir au sein du CSNG: plaisir, apprentissage et progression

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SANCN 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026

Rapport moral – Rapport d'activités

Une Equipe de Coaches

Stéphane GALLAND
Groupe JS

Maxime VELLARD
Ecole ENF / Jeunes Loisirs / Benjamin Competition

Yann POIRIER
Eveil / ENF / Compétition Avenir / Master

Jérôme DMITRI
Adulte

Toufik BOUABOUCH
Eveil / ENF / Jardin

Amélie BROC-DUT CARON
ENF

Eduardo MONTEIRO
Aquatique

Tom GILLY
Jardin / ENF / Avenir Competition / Adulte

Mary-POËLLE CRAPPE
BENJAMIN, Adulte

Adrien CLAIMAND
BENJAMIN, Jeunes Loisir Adulte

Anouk GROS
BENJAMIN, Eveil

Mathieu DUVICQ
BENJAMIN, Eveil

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SANCN 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026

Rapport moral – Rapport d'activités

Eveil et Jardin Aquatique

Groupes : Bébé de 6 mois à 3 ans, Eveil famille, Bébé de 3 à 5 ans et Jardin Aquatique
 Ages concernés de 6 mois à 5 ans
 Encadrés par des Educateurs certifiés
 Cours : Samedi de 9 h à 13h45 selon les niveaux

Saison	Effectif
2020 / 2021	106
2021 / 2022	138
2022 / 2023	150
2023 / 2024	151
2024 / 2025	137

Spécificités :
 L'objectif de l'école de natation du CSNG est :
 - Familiarisation avec le milieu aquatique
 - Favoriser l'éveil sensoriel et la motricité
 - Découverte de la natation : se mouvoir
 - Développer une aisance aquatique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SANCN 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026

Rapport moral – Rapport d’activités

Ecole de Natation

Groupes : Crocodile, Grenouille 1 et 2, Espadon 1 et 2, Dauphin
 Ages concernés de 6 à 10 ans
 Encadrés par des Educateurs certifiés Ecole de Natation Française (ENF)
 Cours : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Samedi

Saison	Effectif
2020 / 2021	267
2021 / 2022	160
2022 / 2023	317
2023 / 2024	358
2024 / 2025	356

Spécificités :
 L'objectif de l'école de natation du CSNG est :
 - de perfectionner les fondamentaux de la natation
 - d'apprendre les quatre nages
 - pour certains enfants, de poursuivre vers la compétition.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 13

13

Rapport moral – Rapport d’activités

Jeunes Loisirs

Groupes : Jeunes Perfectionnement et Jeunes Endurance
 Ages concernés de 11 à 15 ans
 Encadrés par des Educateurs certifiés Ecole de Natation Française (ENF)
 Cours : Mardi et jeudi à 17h45, Mercredi à 17h30, Vendredi à 19h45 et Samedi à 11h15

Saison	Effectif
2020 / 2021	76
2021 / 2022	120
2022 / 2023	149
2023 / 2024	148
2024 / 2025	146

Spécificités :
 - 2 niveaux distincts pour permettre aux enfants d'évoluer correctement
 - Cours d'1h
 - But se perfectionner dans les 4 nages

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 14

14

Rapport moral – Rapport d’activités

Adultes

Groupes : Débutant, Perfectionnement faible, Endurance et Performance, Nat&Palme
 Ages concernés à partir du lycée
 Encadrés par des Educateurs certifiés
 Cours : Lundi et Mercredi à 7h30, Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi à 21h, Mercredi à 20h30 et Samedi de 8h30 à 10h45

Saison	Effectif
2020 / 2021	124
2021 / 2022	144
2022 / 2023	131
2023 / 2024	155
2024 / 2025	183

Spécificités :
 - Familiarisation
 - Apprentissage
 - Perfectionnement
 - Différents groupes répondant aux besoins et bien être de chacun

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 15

15

Rapport moral – Rapport d’activités

Aquagym

Ages concernés à partir du lycée
 Encadrés par un Educateur
 Cours : Lundi de 19h45 à 21h15, Mardi, Jeudi de 19h30 à 21h45

Saison	Effectif
2020 / 2021	68
2021 / 2022	81
2022 / 2023	83
2023 / 2024	86
2024 / 2025	82

Spécificités :
 - Tonification
 - Aller sport et santé
 - Petit groupe pour avoir de l'espace pour bien travailler

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 16

16

Rapport moral – Rapport d’activités

Section Compétition au sein du CSNG : progression et performance

Groupes : Dauphin pré compétition, Avenir, Départementaux, Benjamins, Junior/Sénior et Master
 Ages concernés à partir de 7 ans
 Encadrés par des Educateurs certifiés titulaires
 Cours : Selon un calendrier spécifique

Saison	Effectif
2020 / 2021	91
2021 / 2022	95
2022 / 2023	68
2023 / 2024	70
2024 / 2025	92

Spécificités :
 - Persévérance
 - Discipline
 - Performance

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 17

17

Rapport moral – Rapport d’activités

LES COMPÉTITIONS... QUALIFICATIONS..... ET DES PARTICIPATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE!!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 18

18

Rapport moral – Rapport d’activités

DES STAGES PENDANT LES VACANCES... POUR LES GROUPES COMPÉTITION

EPINAL CALELLA CHALONS SUR SAONE A DOMICILE PARTENARIAT D'ENTRAÎNEMENTS AVEC D'AUTRES CLUBS (TRAPPES, VERSAILLES, RAMBOUILLET)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 19

19

Rapport moral – Rapport d’activités

17 officiels Sans officiel, les compétitions ne peuvent pas se dérouler. Un officiel, c'est d'abord et avant tout un bénévole qui donne de son temps à la cause de la natation

EQUIPE D'OFFICIEL DU CSNG

DURAND SOLER	Vanessa Cora Lyne	Juge Arbitre Starter
DOLEZ	Morgane	Juge
GENDRIER	Fabrice	Juge
LABARRE	Alexandre	Juge
LARRIERE	Patrice	Juge
POBEL	Elodie	Juge
CORAGLIA	Diego	Chronométreur
COLAT	David	Chronométreur
COURTEILLE	Michel	Chronométreur
GUILLEMOT	Vanessa	Chronométreur
BOUCHARD	Marie Agnes	Officiel B
CLAIMAND	Sylvain	Officiel B
JENVRIN	Corinne	Officiel B
LE CORRE	Vanessa	Chronométreur
PARACHE	Ontana	Chronométreur
ROGER	Richard	Chronométreur

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 20

20

Rapport moral – Rapport d’activités

Le CSNG, c'est beaucoup de travail mais aussi... du plaisir ponctué d'animations (Noël, fête du Club) pour petits et grands !!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 21

21

Rapport moral – Rapport d’activités

Le CSNG, c'est aussi une vie d'équipes...

- Forum des Associations
- Gestion administrative de COMITI
- Réunion de groupe (projet pédagogique, commission sportive ou loisir)

Et une vie fédérale... Pour la formation et pour la natation !

- recyclage PSE1 pour tous nos coaches
- formation et recyclage des officiels
- Réunion avec les institutions, participation à des groupes projet (FFN, LIF, CD78)

Permanences

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 22

22

Rapport moral – Rapport d’activités

Association sportive soutenue...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 23

23

N'oubliez pas le Programme Carrefour

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 24

24



2. RAPPORT FINANCIER 2024-2025

25


Rapport Financier

Vue Globale

En caisse au 30.09.2020	99 963 €	Solde saison 2019-2020	55 657 €
En caisse au 30.09.2021	168 997 €	Solde saison 2020-2021	63 046 €
En caisse au 30.09.2022	131 827 €	Solde saison 2021-2022	(37 170 €)
En caisse au 30.09.2023	199 673 €	Solde saison 2022-2023	(15 912 €)
En caisse au 30.09.2024	173 071 €	Solde saison 2023-2024	(26 632 €)
En caisse au 30.09.2025	137 427 €	Solde saison 2024-2025	(2 215 €)

Saison 2024-2025: Excédent en trésorerie mais un solde de saison en négatif
Perte sur l'année de 1,6% vs 15,4% l'année dernière

👉 cela signifie que le club conserve de la trésorerie, tout en maîtrisant mieux la dégradation de sa performance annuelle.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 26

26

Rapport Financier

Une vision globale par rapport au budget

Prévisionnel vs Réalisé

	COMPTÉ DE RÉSULTAT		
	REALISE	BUDGET	VAR
Adhésions + Stages	234 877	233 593	1 284
Subventions & Sponsors	12 300	10 300	2 000
Recettes diverses	0	0	0
Autres recettes	194	900	-706
TOTAL PRODUITS	247 370	244 793	2 578
Frais de personnel	-177 156	-175 816	-1 340
Formation	-2 682	-4 500	1 818
Licences	-24 891	-37 000	12 109
Engagements	-5 482	-4 000	1 482
Frais de compétitions & Stages	-28 211	-45 500	17 289
Dépenses de manifestations	-2 290	-1 000	-1 090
Achat Matériels	-4 037	-3 000	-3 037
Fonctionnement	-1 358	-4 120	2 762
Autres dépenses	-1 479	-2 100	621
TOTAL CHARGES	-249 585	-279 236	29 651
BENEFICE / PERTE	-2 215	-34 444	32 229


une perte un peu plus importante que ce que nous avons budgétisé de ~2K€

Côté recette:

- ✓ Cotisations: Stable
- ✓ Subvention: Subvention de Haut Niveau

Côté dépense:

- ✓ Licences: augmentation des prix
- ✓ Frais de compétitions & Stages:
 - diminution drastique du nombre de compétitions
 - meilleure maîtrise de nos coûts frais liés aux compétitions (moins d'engagements, et moins de coûts liés aux stages)
- ✓ Une budgétisation importante sur lignes « Autres » et « Formation »





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 27

27

Rapport Financier

Une vision plus en détail

COMPTÉ DE RÉSULTAT - Saison 2024 / 2025			
	Charges		Produits
Salaires & Charges	179 838		
Subsides	109 451		217 532
Charges Sociales & Prévoyances Mutuelle	67 429		12 300
Médecine du Travail & assurances	277		
Uniformation & Formation	2 682		
Assurances	711		
Tel. Web. Publicité	538		
Licences	24 891		
Frais de Compétitions	33 692		
Engagements	5 482		
Stages	24 860		
Frais de Compétition (Engagements et déplacement)	3 191		
Licence lignes	554		
Manifestations	2 290		0
Fonctionnement	502		
Achat Matériels	94		
Fournitures Administratives	0		
Achat Tenue pour nageurs	9 943		194
Autres charges	748		
Bénéfice de l'exercice			2 215
TOTAL	249 585		249 585


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 28

28

Rapport Financier - Plus en détail Licences / adhérents (Spécificités 100% Licence)

Type de licence	REPARTITIONS DES MONTANTS LICENCES 2024/2025					
	Filles		Garçons		Total	
	Nbre	Prix	Nbre	Prix	Total	€
Natation pour tous						
Moins de 15 ans	291	27,00€	328	27,00€	8 856,00€	619
Plus de 15 ans	94	15,00€	69	15,00€	1 035,00€	163
Total	385		397		9 891,00€	782
Natation Bien être						
Plus de 18 ans	72	15,00€	10	15,00€	150,00€	82
Total	72		10		150,00€	82
Compétition						
Moins de 11 ans	25	36,00€	22	36,00€	858,00€	47
Plus de 11 ans	13	55,00€	32	55,00€	1 760,00€	45
Total	38		54		2 618,00€	92
Divers (entraîneur, officiel uniquement)						
Plus de 18 ans	6	15,00€	10	15,00€	150,00€	16
Total	6		10		150,00€	16
Total	501		471		12 806,00€	972

Etant un Club affilié à la FFN, tous nos adhérents bénéficient d'une licence.
Les prix de licence diffèrent selon:
- l'âge
- l'activité



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 29

29

Rapport Financier

Prévisions 2025 / 2026

	BUDGET 2025 / 2025	REALISE 2024 / 2025	VAR €	VAR %
Adhésions + Stages	250 000	234 877	-15 123	-6,4%
Subventions & Sponsors	8 500	12 300	3 800	30,9%
Recettes diverses	0	0	0	0%
Autres recettes	200	194	-6	-3,3%
TOTAL PRODUITS	258 700	247 370	-11 330	-4,4%
Frais de personnel	-182 401	-177 156	5 245	3,0%
Formation	-2 760	-2 682	-78	-2,9%
Licences	-29 000	-24 891	4 109	16,5%
Engagements	-6 852	-5 482	1 370	25,0%
Frais de compétitions & Stages	-32 913	-28 211	4 702	16,7%
Dépenses de manifestations	-2 000	-2 290	90	-3,9%
Achat Matériels	-2 000	-4 037	4 037	-66,9%
Fonctionnement	-1 500	-1 358	-142	10,4%
Autres dépenses	-1 132	-1 479	347	23,9%
TOTAL CHARGES	-260 758	-249 585	-11 173	4,5%
BENEFICE / PERTE	-2 058	-2 215		

Budget 2025/2026 vs Réalisé


une perte prévue de 2K€

Côté recette:

- ✓ Cotisations: légère augmentation du nbre d'adhérents
- ✓ Subvention: diminution des subventions (plus de nageurs de haut niveau)

Côté dépenses:

- ✓ Frais de compétitions & Stages:
 - Maintien du nombre de compétition que sur 2023/2024
 - Frais de stages (augmentation basée sur le cout de la vie)
- ✓ Achat de petits matériels uniquement



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 30

30

Rapport Financier

Proposition Cotisation pour 2026 - 2027


MONTANT DE LA COTISATION									
	2026-2027			2025-2026			2024-2025		
	Loisir								
Moins 10 ans	27,00€	218,00€	245,00€	27,00€	208,00€	235,00€	27,00€	193,00€	220,00€
Plus 10 ans	15,00€	265,00€	280,00€	15,00€	255,00€	270,00€	15,00€	240,00€	235,00€
Notation ad. (champions 12/14)	15,00€	235,00€	250,00€	15,00€	225,00€	240,00€	15,00€	210,00€	225,00€
Athlètes**	15,00€	275,00€	290,00€	15,00€	265,00€	280,00€	15,00€	250,00€	265,00€
Net & Gym							15,00€	270,00€	285,00€
	Compétition								
	55,00€	290,00€	345,00€	55,00€	260,00€	315,00€	55,00€	245,00€	300,00€

Spécificité : Sous réserve de l'augmentation des licences 2026 / 2027 décidée par La FFN lors de leur assemblée générale qui se déroulera le 16 mai 2026

- Augmentation de 10€ pour les groupes Loisir
- Augmentation de 30€ pour les groupes Compétition

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 11

31



3. RAPPORT SPORTIF 2024-2025

32

RAPPORT SPORTIF – Quelques éléments marquants de la saison 2024-2025

Saison CSNG à cheval sur deux années fédérales : 2024 et 2025

2024	2025
212 ^{ème} club français 4553 pts	222 ^{ème} club français 4267 pts
48 ^{ème} club Ile de France	40 ^{ème} club Ile de France
7 ^{ème} club des Yvelines	7 ^{ème} club des Yvelines
54 compétiteurs	53 compétiteurs
291 ^{ème} Interclubs TC 577 pts	416 ^{ème} Interclubs TC 452 pts
Pas classé interclubs jeunes 0 pts	237 ^{ème} interclubs jeunes 651 pts
176 ^{ème} interclubs avenir 716 pts	Pas encore de classement

Quelques champion(ne)s de France :

- Elina DEFAIX : Benjamine dans sa catégorie
- Evan CLAIMAND : Junior
- Esteban GENDRIER et Fabien BLONDEAU : J/S N2 et Maîtres N2

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 11

33

Nos Groupes compétitions... dans les détails...

4 SECTIONS DE COMPÉTITION :

- SECTION COMPÉTITION AVENIRS
- SECTION COMPÉTITION BENJAMINS
- SECTION COMPÉTITION JUNIORS - SENIORS
- SECTION COMPÉTITION MASTER



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 14

34

Nos Avenirs... Petits mais costauds !

Programme départementales : 3 journées qualificatives au Championnat Départemental Avenirs

- Journée qualificative n° 1 : Rambouillet, le 02/02/2025
- Journée qualificative n° 2 : Virorffey, le 29/03/2025
- Journée qualificative n° 3 : Poissy, le 18/05/2025

7 nageurs qualifiés au Championnat Départemental Avenirs (21/06/2025) : Anna, Qassim, Gabin, Yanis, Quentin, Bastien et Milan.

Anna termine championne départementale sur le 50m Brasse et obtient la 3^{ème} place au 50m papillon !



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 15

35

Nos Benjamin(e)s... La force tranquille avec des premiers Championnats de France !

Représentativité aux niveaux départemental (Journées Benjamins et circuit départemental), régional (web@confrontation) et national + des sélections

Peu de stage sauf pour les 3 plus grands (Elina, Louna et Simon)

Plusieurs podiums à tous niveaux (y compris en Eau Libre) et surtout...

Elina DEFAIX :

- Benjamine Championne de France dans sa catégorie sur le 50m, 100m et 200m Dos ainsi que sur le 200m NL
- Benjamine Vice-championne de France dans sa catégorie sur le 50m et le 100m NL



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 16

36

Nos Juniors/Seniors ... L'excellence au niveau national !

- Evan CLAIMAND :**
 - Champion de France sur le 400m 4N (France Juniors 50m)
 - Vice-Champion de France sur le 200m 4N (France Juniors 50m)
 - 3^{ème} place sur le podium au 100m Pap et 400m 4N (petit bassin)
- Esteban GENDRIER :**
 - Champion de France N2 sur le 200m et le 400m 4N
 - Vice-Champion de France N2 sur le 200m Dos
- Laura POBEL-CRAPPE :**
 - 3^{ème} place sur le podium au Championnat de France N2 sur le 1500NL
- 3 nageurs qualifiés au Championnat de France N1 (France Elite) : Evan, Esteban et Laura



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 37

37

Nos Maîtres... La sagesse à tous les niveaux !

- Participation au challenge départemental organisé par le CD 78
- Participation aux Interclubs régionaux (sélection départementale)
- Représentativité aux niveaux départemental, régional et national (N1 et N2)
- Plusieurs podiums ... du département au national :
 - Alain CHUNG : Vice-champion départemental Trophée Dos
 - Fabien BLONDEAU :
 - Champion de France N2 sur le 100m NL et Vice-champion de France N2 sur le 50m Dos (50m)
 - 3^{ème} place sur le 200m NL au Championnat de France N2 (petit bassin)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 38

38

Des rencontres au niveau national... pour nos Benjamins, nos J/S et nos Masters !

LES COMPÉTITIONS, DES SÉLECTIONS ET DES PARTICIPATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE !!

CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIOR PETIT BASSIN ET GRAND BASSIN	CHAMPIONNAT DE FRANCE N2	CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN ETE	CHAMPIONNAT REGIONAUX JEUNES	COUPS DE FRANCE DES DEPARTEMENTS	CHAMPIONNAT DE FRANCE BENJAMINS	CHAMPIONNAT DE FRANCE MAÎTRES N2 ET N1
---	--------------------------	--------------------------------	------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	--



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 39

39

Ces résultats sont possibles avec du travail et de l'investissement au quotidien !

PAS DE REPOS PENDANT LES VACANCES ! DIRECTION LA FRANCE ET L'EUROPE POUR TRAVAILLER PLUS INTENSÈMENT

TOUSSAINT 2024 - EPINAL / CHÂLONS SUR SAÔNE	FÉVRIER 2025 - CALELLA (ESPAGNE)	AVRIL 2025 - CHÂLONS SUR SAÔNE	PRÉPARATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN - LA ROCHE SUR YON	A DOMICILE + PARTICIPANT D'ÉPREUVES AVEC D'AUTRES CLUBS : VERDALLIS, RAMBOUILLET
---	----------------------------------	--------------------------------	--	--



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 40

40


Nos Groupes compétitions... une nouvelle saison qui démarre bien !

Nouvelle saison, nouveaux groupes, autres objectifs avec déjà des bons résultats...



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 41

41



4. ELECTIONS MEMBRES DU COMITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - SAISON 2024-2025 - SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 42

42

Vote - Renouvellement des membres du CA du C.S.N. de Guyancourt et élection du nouveau membre

- Membre démissionnaire :
- Juliette SALOME
 - Marie-Agnès BOUCHARD
 - Elodie POBEL

- Membres souhaitant renouveler leur mandat :
- Marie-Agnès BOUCHARD
 - Elodie POBEL

- Adhèrente candidat :
- Cora-Lyne SOLER



43



5. RÉCOMPENSES

44

Classement AVENIR 2016

1. Anna MENARD
2. Qassim LEGOUX
3. Anthony GUILLEMOT
4. Mélissandre LABARRE
5. Aya BOUGATAYA



45

Classement AVENIR TOP 3 Garçons 2014 / 2015

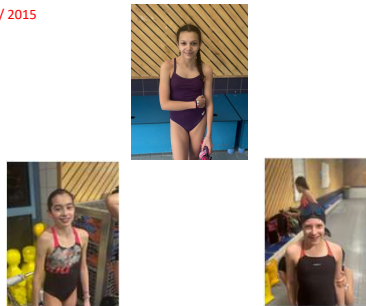
1. Yanis RAULT
2. Quentin DROUOT
3. Milan ANGELONI



46

Classement AVENIR TOP 3 Filles 2014 / 2015

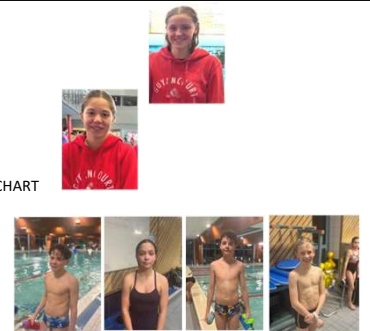
1. Jade EL MAATAOUI
2. Hanae DO
3. Héloïse CARRIERE



47

Classement BENJAMIN

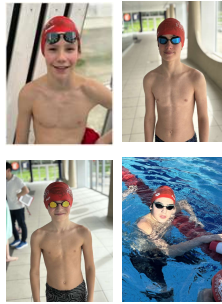
1. Elina DEFAIX
2. Louna PARACHE
3. Bautista CORAGLIA
4. Luther MOUGET LOUCHART
5. Inès MENARD
6. Aiden BOYLAN
7. Thomas CARRIERE



48

Classement JUNIOR intermédiaire départemental

1. Simon DOLEZ
2. Léo ROGER
3. Camille DIMITRI
4. Adel QUAINAY



Classement JUNIORS national

1. Esteban GENDRIER
2. Evan CLAIMAND
3. Laura POBEL CRAPPE
4. Oriana PARACHE
5. Léo JENVRIN
6. Mehdi GARALI
7. Jérémy GUILLEMOT
8. Alexia SIELLET
9. Lise DIMITRI



8.3. REGLEMENT INTERIEUR DU CSNG

Règlement Intérieur

Préambule

Quoique non obligatoire pour une association loi 1901, le CSNG (Cercle des Sports Nautiques de Guyancourt) a souhaité se doter d'un règlement intérieur, explicitant ses modalités de fonctionnement mais aussi indiquant les règles à respecter par tous (membres du Conseil d'Administration, entraîneurs, adhérents).

Ce règlement intérieur facilitera, en outre, les modifications de nature récurrente, par exemple le montant des cotisations, tout en conservant intacts les statuts du CSNG.

Les modifications du règlement intérieur sont du ressort du Conseil d'Administration de l'association. Elles peuvent avoir lieu à tout moment.

Toute personne adhérant à l'association CSNG ou responsable légal est réputée avoir pris connaissance et adhéree au présent règlement intérieur et à la Charte du Nageur.

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

1.1. Conseil d'Administration

Article 1 : Conformément aux statuts de l'association, le bon fonctionnement du CSNG est assuré par un Conseil d'administration.

1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

Article 2 : Ce Conseil d'Administration est composé d'au minimum de :

- Président
- Vice-Président
- Trésorier
- Secrétaire
- Responsable Informatique
- Responsable Officiels

Remarque : Le cumul des responsabilités est autorisé à partir du moment où il ne se traduit pas par une dégradation du fonctionnement du Club.

Article 3 : Tout membre du Conseil d'Administration est licencié à la Fédération Française de Natation.

Article 4 : Pour se présenter au Conseil d'Administration, il faut être majeur, membre de l'association ou parent d'un mineur membre de l'association.

Les volontaires font acte de candidature au moins quinze jours avant la date retenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Leur mandat est valable 3 ans ; il est par ailleurs renouvelable.

Le membre qui, sans excuse, n'aura pas assisté à plus de trois réunions consécutives du Bureau pourra être déclaré démissionnaire par le Président.

En cas de litige au sein du Conseil d'Administration, il appartient au Président d'organiser une consultation à la majorité qualifiée afin de régler les éléments du litige.

1.1.2. Modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration

Article 5 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président une fois par mois pendant toute la durée de la saison sportive.

A l'issue de chaque réunion, un compte-rendu est dressé, qui rend compte de l'ensemble des points discutés et décisions prises.

Article 6 : Quand un secteur d'activité le nécessite, par son « volume » et/ou de la forte réactivité qui lui est associée, une Commission est créée. Ces commissions ont leurs propres objectifs et leurs propres modalités.

Article 7 : Au cours des réunions du Conseil d'Administration,

- Chaque responsable (Individuel ou de commission) rend compte des activités du domaine concerné ;
- Les sujets méritant débat sont évoqués pour prise de décision ;
- Les représentants aux réunions/manifestations externes sont nommés.

Article 8 : Le Conseil d'Administration assure une permanence hebdomadaire vis-à-vis des adhérents de l'association durant les mois de septembre et octobre, puis mensuelle de novembre à juin.

1.2. Droits des adhérents, protection de la vie privée

Les adhérents sont informés que l'association CSNG met en œuvre un traitement de données à caractère personnel les concernant.

Ce fichier est à usage exclusif de l'association CSNG, les informations recueillies sont nécessaires pour l'adhésion, la gestion des compétitions le cas échéant, et l'affiliation aux fédérations.

Le CSNG s'engage à ne pas transmettre les informations personnelles des membres adhérents sans leur accord autre :

- Qu'à la Fédération Française de Natation ;
- Qu'aux organismes obligatoires tels que les assurances ;
- Qu'aux organismes ou collectivités dans le but d'obtenir des subventions ;
- Qu'aux intervenants de l'association à des fins d'organisation ou de communication ;
- Qu'aux organisateurs d'événements pour lesquels ils sont inscrits.

En application du Règlement Général Européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, les adhérents disposent par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui les concernent. Ils peuvent exercer ce droit en envoyant un mail à l'association CSNG.

Toute personne présente lors des activités est informée de la possibilité de voir des photos publiées sur les moyens de communication de l'association (site Internet, page Facebook de l'association, affiches, journaux...), dans le cas contraire toute personne peut retirer son consentement en envoyant un mail à l'association CSNG.

2. ADHÉRENTS

2.1. Inscriptions

Article 9 : On devient adhérent du CSNG, à partir du moment où la cotisation requise pour l'activité choisie ainsi que la licence FFN ont été acquittées.

Article 10 : Le système des inscriptions/réinscriptions au CSNG est le suivant :

- Le CSNG privilégie les adhérents déjà inscrits, en leur expédiant par Email ou courrier la procédure de réinscription. Charge à eux, de s'y conformer avant la date limite qui y est spécifiée ;
- Dans le cadre de cette réinscription, l'adhérent peut très bien, dans la limite des places disponibles, opter pour une nouvelle activité, et donc abandonner l'activité qu'il effectuait la saison passée ;
- Le CSNG privilégie également les familles des adhérents déjà inscrits. A ce titre, dans le cadre des réinscriptions, l'enfant, le conjoint, le parent d'un adhérent, ayant la même adresse, peut devenir à son tour adhérent de l'association. Il est cependant considéré comme nouvel adhérent au regard du droit d'entrée dans l'association dont il devra donc s'acquitter. Dans la mesure des places disponibles, son inscription est prise en compte à la suite de la phase des réinscriptions.
- Les réinscriptions étant terminées, les places disponibles au sein des diverses activités font l'objet de nouvelles inscriptions.
- Un ancien adhérent, n'ayant pas remis à temps son dossier de réinscription, devra se réinscrire dans le cadre de ces deux sessions d'inscription. Cependant, le droit d'entrée dans l'association ne lui sera pas exigé.
- En cas de manque de place au sein d'une activité, il n'y a pas de liste d'attente. Le futur adhérent est invité à se présenter aux permanences afin de se renseigner sur une disponibilité dans le cas où de la place se libérerait.

Article 11 : Dans le cas où l'adhérent bénéficie d'une subvention, Comité d'Entreprise ou autre, le remboursement associé n'est effectué qu'après l'encaissement complet de la cotisation.

Article 12 : Le non-paiement de la cotisation dans les 2 mois suivant son inscription, peut donner lieu à l'exclusion de l'adhérent, cette décision étant du ressort du Conseil d'Administration.

2.2. Règles applicables à l'ensemble des adhérents

Article 13 : En règle générale, les activités de l'association sont pratiquées dès le début du mois d'Octobre à fin Juin, à l'exception :

- des vacances scolaires ;
- de la dernière semaine de juin (fermeture usuelle de la piscine ou mise en place du planning municipal des vacances d'été).

Les dates réelles de début et fin des activités sont précisées dès la période des inscriptions.

Ces activités sont toutefois tributaires de l'ouverture de la piscine. Les sessions annulées, pour cause de fermeture de la piscine (jours fériés, travaux, ou autres) ne sont pas remplacées, et ne donnent pas lieu à remboursement de cotisation.

Article 14 : Tout adhérent est inscrit soit dans un groupe compétition, soit dans un créneau précis d'une activité Loisirs. Sauf accord explicite du CSNG, il ne peut en aucun cas assister à une séance pour laquelle il n'est pas inscrit.

Article 15 : Sauf cas exceptionnel, et après accord de l'entraîneur, il ne peut quitter prématurément la séance qui a été entamée.

Article 16 : A la demande de la commune de Guyancourt le CSNG distribue à ses adhérents une carte d'accès à la piscine. Cette carte d'accès est distribuée en début de saison par le club à chaque adhérent sous réserve du versement d'une caution dont la somme est fixée par le Conseil d'Administration. Cette caution peut être versée en espèces ou en chèque, et celui-ci ne sera encaissé qu'en cas de perte ou de dommage important de la carte d'accès. En fin de saison, la carte d'accès doit être restituée lors des permanences organisées par le club et le montant de la caution sera restitué sauf en cas de perte ou de dommage important de la carte d'accès.

En cours de saison, pour remplacer une carte d'accès perdue, ou en cas de de dommage important, la même règle est appliquée : une caution sera demandée lors de la distribution de la nouvelle carte d'accès.

Article 17 - Responsabilité : Les adhérents sont sous la surveillance de l'association CSNG pendant les heures de pratique de l'activité et au bord du bassin. La responsabilité de l'association s'arrête à la fin de l'activité et ne peut être engagée dans le reste des locaux de la piscine. Dans le cas des mineurs, les parents sont responsables de leurs enfants dès la fin de l'activité.

Article 18 : Toute inscription à l'association est valable jusqu'à la fin de la saison sportive. Il n'est donc pas possible de s'inscrire pour une durée limitée.

Article 20 : La facture est disponible sur l'application Comiti et, à titre exceptionnel, sur demande, le CSNG peut délivrer des attestations mentionnant le montant de la cotisation acquittée. Cette demande peut être faite par courrier ou bien dans le cadre des permanences de l'association. L'envoi sera effectué dans les deux semaines suivant la demande, le CSNG devant procéder au préalable aux vérifications élémentaires de trésorerie.

Article 21 : Aucun montant (adhésion, cotisation, licence) ne sera remboursé. Toutefois, le CSNG pourra produire, sur demande, une attestation de membre bienfaiteur à tout adhérent ne participant plus à l'activité pour laquelle il était inscrit.

Article 22 - Accès au bassin : Pendant la pratique des activités, seuls les membres nageurs de l'association et les personnes majeures accompagnant dans l'eau les Bébés Nageurs ont accès aux bassins.

Article 23 - Vol et dégradation. L'association CSNG n'est pas responsable en cas de vol ou de dégradation d'affaires personnelles dans les vestiaires, au bord du bassin ou pendant les épreuves et pratiques sportives.

Article 24 : Tout adhérent s'engage à respecter la charte du nageur présentée ci-dessous.

Charte du nageur

Le CSNG s'engage à respecter chaque nageur et à tenir compte de son âge, de sa personnalité et de son développement physique pour l'accompagner avec bienveillance dans sa pratique sportive.

En contrepartie, et pour un bon fonctionnement, chaque nageur et ses parents doivent prendre acte des points suivants.

Tout membre du club doit :

- Se conformer au règlement intérieur de la Piscine de Guyancourt ;
- Respecter les installations et le matériel mis à sa disposition ;
- Respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association CSNG.

1 - Pour être respecté(e), je respecte les autres :

- Je suis poli(e) et courtois(e), tant dans la piscine qu'à l'extérieur ;
- Je suis respectueux(se) des entraîneurs, du personnel des piscines, des parents et des autres nageurs (pas de mise à l'écart, de moqueries, ...) ;
- J'ai une attitude exemplaire car je suis présent pour nager, progresser et donner le meilleur de moi-même.

S'il le juge nécessaire, l'entraîneur peut demander au nageur de quitter le cours, en cas de perturbation par exemple. L'adhérent mineur devra néanmoins rester au bord du bassin tant que le cours n'est pas terminé.

2 - A l'entraînement comme aux épreuves, **je suis en tenue et j'ai tout le matériel nécessaire** (bonnet, lunettes et bouteille d'eau).

3 - **Je dois prendre soin de mon matériel et respecte les installations sportives** où je suis amené à me rendre pour les entraînements, épreuves ou toute manifestation à laquelle l'association participe.

4 - **Je suis ponctuel(le)**. Les horaires des activités indiquent le moment où le nageur doit être prêt, au bord du bassin. Ces horaires doivent être respectés pour le bon déroulement des séances ou des épreuves.

En complément, pour les nageurs de toutes les sections sauf les Bébés Nageurs :

6 - J'ai conscience d'appartenir à une équipe, même si je pratique un sport individuel :

- J'encourage tous les nageurs de mon groupe ou de l'association lors des épreuves individuelles ou par équipe,
- Lors des épreuves par équipe et des relais, j'ai conscience que tout désistement nuit à toute l'équipe et que la participation est obligatoire,
- Je n'oublie pas que je nage pour moi, mais aussi pour mon association ;
- Pendant l'entraînement, si un autre nageur me double, je le laisse passer.

7 - **Je respecte** les officiels et leurs décisions.

8 - **Ma participation** aux diverses épreuves ainsi que le choix des nages sont définis par les entraîneurs en fonction de mes capacités démontrées et de mon assiduité aux entraînements.

Cette charte représente un engagement moral du nageur et de ses parents.

Le non-respect des éléments ci-dessus, peut donner lieu à l'exclusion de l'adhérent, cette décision étant du ressort du Conseil d'Administration. En particulier tout comportement jugé inapproprié peut entraîner une convocation du nageur et le cas échéant de ses représentants légaux par le Conseil d'Administration.

2.3. Règles supplémentaires applicables pour les groupes Compétition

2.3.1. Généralités

Article 25 : L'appartenance à un Groupe de Compétition ne relève pas d'une simple inscription. Leur accessibilité dépend du passage avec succès de tests, sous l'égide des entraîneurs.

Article 26 : L'appartenance aux groupes de compétition de haut niveau est, de plus, corrélée à l'investissement personnel des nageurs ainsi qu'à leurs résultats précédents.

Article 27 - Je préviens l'entraîneur pour tout retard ou absence à l'entraînement ou épreuves mais également lorsque je pars plus tôt. En cas d'absences répétées et non justifiées, l'entraîneur se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires et suffisantes.

2.3.2. Contrat de groupe

Article 28 : Chaque groupe de compétition possède sa cohérence et donc ses contraintes. Cette règle du jeu fait l'objet d'un contrat passé entre l'entraîneur, le nageur, les parents du nageur quand celui-ci est mineur.

Dans ce contrat sont notamment précisés les entraînements obligatoires ainsi que la politique de stages extérieurs.

Ces contrats, dont la teneur a été validée par le Conseil d'Administration, doivent impérativement être signés par le nageur et ses parents si celui-ci est mineur, au tout début de la saison sportive.

Le non-respect du contrat peut entraîner l'exclusion du groupe, se traduisant par un changement de groupe ou par l'exclusion de l'association, cette décision étant du ressort du Conseil d'Administration. Les décisions de ce type sont, sur proposition de l'entraîneur, entérinées par la Commission Sportive du Conseil d'Administration. Elles font l'objet d'un courrier à l'adhérent.

2.3.3. Les couleurs de l'association

Article 29 : Chaque nageur de compétition doit, lors des compétitions, nager avec l'équipement de l'association (se limitant parfois au bonnet) et s'il est présent sur un podium, arborer la tenue de l'association.

2.4. Règles supplémentaires applicables à l'activité « Bébés nageurs »

Article 30 : L'activité se caractérise par la présence d'adultes (parents ou autre) dans l'eau afin de permettre à l'enfant de participer à l'activité en toute sécurité. A ce titre, pour les séances du samedi, chaque enfant doit être accompagné par un adulte dans l'eau (1 enfant, 1 adulte).

2.5. Règles supplémentaires applicables aux activités « Aquagym » et « Natation Adulte »

Article 31 : Tout adhérent est inscrit dans un créneau précis et ne peut assister à une séance pour laquelle il n'est pas inscrit. Toutefois, à partir du deuxième trimestre, et dans la limite des places disponibles, moyennant l'acquittement d'une cotisation supplémentaire, l'adhérent pourra s'inscrire à une deuxième séance.

3. ENTRAÎNEURS

3.1. Généralités

Article 32 : Basé sur les créneaux horaires attribués par la Commune de Guyancourt au CSNG, le Conseil d'Administration décide, en début de saison sportive, du planning détaillé des activités et des intervenants sur chaque créneau.

Article 33 : L'intervenant désigné est alors pleinement responsable du groupe dont il a la charge et doit donc jouer intégralement son rôle d'animation. A ce titre, il est seul décideur du contenu de l'animation et/ou de l'entraînement dispensés.

Article 34 : En cas d'absence, sur un créneau dont il a la charge, le responsable doit impérativement faire valider la solution de remplacement qu'il propose, par le Conseil d'Administration ou la Commission Sportive.

Article 35 : Les entraîneurs principaux de l'association, sont parfois épaulés par des intervenants bénévoles, en cours de formation. Ces bénévoles sont placés sous leurs responsabilités. Ils doivent donc les encadrer et assurer leur formation.

3.2. Responsables de compétition

Article 36 : Chaque groupe de compétition est confié à un responsable unique. Un entraîneur peut prendre la responsabilité de plusieurs groupes.

Article 37 : Pour le groupe dont il a la charge, le responsable doit :

- Définir et assurer l'ensemble des entraînements relatifs à ce groupe ;
- Organiser et diriger les stages extérieurs exigés par le niveau de ce groupe ;
- Assurer le suivi des compétitions relatives à son groupe ;
- Être présent à l'ensemble des compétitions dans lesquels nage au moins un nageur de son groupe.

3.3. Commission Sportive

Article 38 : Les responsables principaux de compétition sont membres à part entière de la Commission Sportive qui se réunit selon un calendrier établi par le Conseil d'Administration en accord avec les entraîneurs. Leur présence est obligatoire.

Article 39 : En cas de nécessité, les autres responsables de groupe peuvent prendre part à cette commission, que ce soit à leur demande ou à celle du Conseil d'Administration.

Article 40 : La Commission Sportive a pour vocation de gérer l'ensemble des éléments relatifs aux groupes compétition. Notamment :

- Validation de l'organisation de chaque compétition (entraîneur concerné, type de transport, etc....) ;
- Organisation des modalités afférant aux stages extérieurs (lieu, mode de déplacement, nageurs concernés) ;
- Sur proposition des entraîneurs, validation de la constitution des groupes en début de saison, des changements de groupe, voire exclusion du groupe, en cours de saison.